



Revalorisation de la pension alimentaire et arriérés

Par **didvosges**, le **09/06/2009** à **12:52**

Bonjour,

Depuis le 2 janvier 2006, je dois verser une pension alimentaire pour mes deux filles (5 et 8a) de 325 euros.

Suite à l'inscription de nos filles en école privée, je lui verse une pension de 405 euros/mois. Or elle me demande à ce jour une revalorisation de la pension alimentaire depuis le 1er décembre 2007 sur la base des 325 euros défini par le jugement avec un arriéré (2007, 2008) pour un montant de 380 euros pour régulariser la situation.

Compte tenu du fait que je lui versait depuis 2006 405 euros et non 325, je ne pense pas lui être redevable de cette arriéré. merci de votre réponse.

Cordialement,